

Le présent accord est établi en 3 exemplaires, soit un exemplaire à l'intention de chaque partie.

Berne, *le 30.3.2011*

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication


Doris Leuthard, Cheffe de département

Genève, *le 23.11.2010*

Au nom du Canton de Genève


Mark Muller, Conseiller d'Etat

Lausanne, *le 22.11.2010*

Au nom du Canton de Vaud

Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat

Vincent Grandjean, Chancelier



